


## Les avantages du nouveau service

### Sécurité

- Votre paiement est sécurisé grâce au QR code 
- Vous pouvez consulter votre historique de paiements
- Le buraliste peut vous imprimer un reçu nominatif, si vous le demandez

### Proximité

- Un réseau de milliers de buralistes identifiés par le logo Paiement de proximité, répartis sur tout le territoire
- Des horaires d'ouverture pratiques au quotidien
- Des professionnels agréés par l'administration, et formés pour vous accueillir



### Confidentialité

- Vous ne confiez pas votre facture au buraliste, vous la scannez et vous payez
- Le buraliste n'a accès à aucune information de nature personnelle

- ▶ **Vous pouvez toujours payer**
- **en ligne,**
  - **par Carte Bancaire dans votre centre des Finances publiques**

Les moyens de paiement acceptés chez votre buraliste :

- Espèces jusqu'à 300€
- CB sans limite de plafond

**Pour payer en espèces\* :  
vos impôts, amendes,  
avis de cantine,  
de crèche, d'hôpital ...**

**rendez-vous chez  
votre buraliste agréé  
affichant ce logo**

\* en espèces dans la limite de 300€  
ou par carte bancaire

